



Membre de l'INPH et de la FEMS

www.la-fps.fr www.la-fps.com

Communiqué du Président : le 13 mai 2014

Il semblerait que très bientôt un texte de loi concernant la PAE (Procédure d'Autorisation d'Exercice) doit voir le jour. Curieusement la fédération des praticiens de santé, syndicat historique représentant les PADHUE, toujours présents sur le terrain, encore représentatif des PADHUE, ne soit pas informé ni sollicité pour donner son avis.

Est-ce le fait d'un fonctionnaire zélé ou je dirais d'une fonctionnaire zélée qui ferait de l'obstruction au sein de la direction générale de l'offre de soin, ou alors une politique délibérée de ne pas vouloir nous demander notre avis.

Pour mémoire nous avons toujours eu une attitude constructive faite de propositions de discussions de façon à ce que notre politique s'inscrive dans le schéma général de l'offre de soin, nous avons toujours tenu compte des contraintes du numerus clausus et que tout se passe en bonne entente avec nos autres partenaires internes, chefs de clinique, syndicats de praticiens hospitaliers et de médecins généralistes.

Je rappelle que pour la première fois depuis 15 ans, la DGOS n'était pas présente à notre congrès qui a eu lieu en novembre dernier. Nous avons, je dois l'avouer, très mal vécu cette absence qui pour nous est un signal très négatif.

Rappelons que la FPS a une vision globale de la politique de santé en France et surtout également une vision européenne. Nous faisons d'ailleurs partie de la fédération européenne des médecins salariés. J'ose espérer que cet « oubli » n'est pas une politique délibérée de la part de la DGOS et la FPS fidèle à sa politique reste ouverte à toute sollicitation et toute proposition.